Au Mirebalais, le 10, M. *Quinet*, âgé de 65 ans, natif du Mans.

Au même lieu le 11, M. *Lafond*, âgé de 60 ans, natif de Caſtel-Geloux, Dioceſe de Bazas.

A S. Marc, le 13, M. *Honnet*, Greffier en chef au Siege royal dudit lieu, âgé de 72 ans.

A Maribaroux ledit jour, M. *Druneau*.

Au Cap le 15, Demoiſelle *Salomon*, fille de M. *Salomon*, Capitaine de Navire.

Au Cul-de ſac, le 17, M. *Jean-Thibault Cazaux*, Écuyer, âgé de 38 ans, natif du même lieu.

Au Cap le même jour, M. *François Peltier*, Capitaine de Navire, natif de Beneſt en Poitou.

Au Fort Dauphin, le 18, M. *Miniere*, Proc. & Receveur des Octrois audit lieu.

Biens & Succeſſions.

MM. les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Etienne* du Cap, ſont priés de donner un état de ce qui leur eſt dû par ladite ſucceſſion, & de le remettre à M. *Beaujouan*, Procureur en cette Ville.

En vertu de l'Ordonnance de M. le Sénéchal du Siege royal du Port-au-Prince, les créanciers du ſieur *Hoſtin*, Habitant aux Vaſes, ont été invités de s'aſſembler le 18 Août 1767, chez MM. *Comte* & Compagnie, Négocians, en cette Ville & d'y apporter leurs titres de créance, avec le décompte en capital, frais & intérêts, afin de prendre des arrangemens relatifs au payement.

Nombre des Navires ſortis des Cayes & de Leogane pendant le courant de l'année 1766.

Du Port des Cayes, 37 Navires chargés pour les différens Ports du Royaume : ſçavoir, 15 pour Nantes, 16 pour Bordeaux; 2 pour Marſeille; 2 pour le Havre; 1 pour Dunkerque & 1 pour la Rochelle.

De la rade de Léogane, 22 Navires; ſçavoir, 12 pour Nantes; 4 pour le Havre; 3 pour Bordeaux; 1 pour Marſeille; 1 pour Dunkerque, & 1 pour S. Malo.

Avis.

Les Cultivateurs de cette Colonie qui ont leurs plantations dans les mornes, deſireroient que MM. les Capitaines engageaſſent leurs Armateurs à mettre dans des caiſſes ou futailles qui n'excédaſſent jamais le poids de 50 livres, les comeſtibles & autres denrées, tels que petit ſalé, beurre, lard, vinaigre, ſavon, bœuf ſalé, vin blanc, chandelle, graiſſe de cochon, farine *&c.* La difficulté du tranſport étant levée par ce moyen, le commerce multiplieroit ſes débouchés par la vente d'une plus grande partie de ces denrées, & l'Habitant en recevroit auſſi plus de commodité. Il eſt de l'intérêt des Armateurs de procurer cette facilité, particuliérement aux Habitans des Mornes, qui ne font tranſporter qu'avec peine ces mêmes denrées ſur des mulets déjà fatigués par le charroi de leurs caffés.

LETTRE

De M. Auffray, à M. B.... Négociant de Rouen.

Je vous félicite, Monſieur, ſur la précieuſe acquiſition que vous venez de faire; je veux parler de ces jours de fêtes qu'on vient de ſupprimer dans votre Dioceſe. (*a*) C'eſt en effet une acquiſition bien précieuſe pour la Religion, pour les mœurs & pour l'induſtrie. Le ſage Prélat qui vous gouverne, a ſçu allier les intérêts du Sacerdoce avec ceux de l'Empire, preſque toujours les mêmes aux yeux de l'homme inſtruit. Voyant avec douleur que des jours conſacrés plus particuliérement au culte divin, étoient employés à la diſſipation & à la débauche, il les a rendus au travail, ſeul moyen d'écarter tous les déſordres qui ſuivent la moleſſe & l'oiſiveté, puiſque la religion étoit inſuffiſante. On abuſe des meilleures choſes, & celles qui tiennent à la Religion, ne ſont pas celles dont on abuſe le moins. Quelle preuve plus grande de reſpect pour notre culte que de ne point l'abandonner à la profanation! Les Miniſtres des Autels ſe chargeront ſeuls de ce culte particulier, devenu malheureuſement par-tout un ſujet de profanation, &

(a) *M. l'Archevêque de Rouen a donné le 28 Juillet dernier, un Mandement portant ſuppreſſion de pluſieurs Fêtes, & ce Réglement eſt autoriſé par des lettres-patentes.*

C'eſt le fond qui manque le moins.

l'occaſion de mille torts faits aux mœurs & à l'induſtrie nationale. Vous ſçavez comme moi, Monſieur, combien de pareilles ſuppreſſions étoient deſirées de ceux qui aiment la Religion & la Patrie : ces jours conſacrés n'appartiennent aujourd'hui ni a l'une ni à l'autre. Si la Religion ne peut pas les conſerver, ſi le peuple ne veut pas, en cette occaſion, ſe joindre au Clergé, il faut le renvoyer à ſes occupations journalieres. En tenant une pareille conduite, on ſert également la Religion & la Patrie ; la premiere en ne l'aviliſſant pas, la ſeconde en arrachant à l'oiſiveté des bras que l'induſtrie réclame. Parmi les différens obſtacles qui nous ont empêché juſqu'à préſent, d'obtenir en beaucoup d'occaſions la concurrence en commerce, avec pluſieurs de nos voiſins, cette multitude de jours où notre peuple oiſif s'amollit, tient le premier rang. Tous ces jours conſacrés forment des non-valeurs conſidérables, dans la maſſe de notre induſtrie ; car ils renchériſſent notre main d'œuvre, ce qui énerve preſque toutes les branches de notre commerce. Comme ce n'eſt que celui qui vend la marchandiſe la meilleure & au plus bas prix, qui obtient la préférence, & qu'on ne peut avoir cet avantage que par un travail opiniâtre & non interrompu, il faut ſoigneuſement écarter tout ce qui peut porter à la diſſipation & à l'oiſiveté. Non-ſeulement nos jours de fêtes ne ſont plus malheureuſement comme ils étoient, des jours d'édification, mais ils ſont au contraire devenus par l'abus qu'on en fait, des ſortes de pieges tendus aux bonnes mœurs, qui ne leur échappent preſquejamais; il faut donc les ſupprimer. Réformer de pareils abus, c'eſt bien mériter de la Religion & de la Patrie. Des voiſins (*b*) bien ſages & de notre Communion, nous ont donné l'exemple d'une pareille réforme, & ont par ce moyen épuré leurs mœurs & augmenté leur induſtrie, le plus beau, le plus ſur de tous les tréſors :

*Travaillez, * prenez de la peine,*

Vous jouiſſez, Monſieur, de ces avantages ineſtimables, chériſſez la main qui vous procure des biens ſi ſolides ; vos derniers neveux perpétueront certainement les actions de graces que vous en rendez aujourd'hui.

Mais je ſçai qu'un cœur comme le vôtre, nullement infecté du poiſon de l'égoiſme, qui fait que l'on rapporte tout à ſoi, & que l'on ne voit rien au-delà, ſera bien volontiers des vœux avec tous les bons Patriotes, pour voir dans tout notre Empire ces biens également diſtribués. Il ſeroit glorieux, ſans doute, à tous nos Paſteurs du premier ordre, d'imiter un ſemblable exemple, & de prévenir les invitations qu'on ne tardera pas ſûrement à leur faire à ce ſujet. Les accroiſſemens conſidérables que vient de recevoir de toutes parts notre induſtrie, par la patriotique admiſſion des Étrangers dans nos corporations, & par la ſuppreſſion de toutes les entraves qui en fermoient l'entrée, néceſſite cette demande, & veut auſſi une ſuppreſſion ſans laquelle notre induſtrie ne s'accroitroit que bien foiblement, malgré la multitude de mains induſtrieuſes que nous venons de lui donner. Mais trop de choſes concourent enſemble, Monſieur, pour que nous ne voyons pas bientôt l'accompliſſement de nos vœux, n'y eût-il que l'intérêt ſacré de la Religion, qui eſt une parmi nous, & très-reſpectée encore de bien des gens, malgré notre corruption.

Il y a un ſiecle, Monſieur, nous étions dans la poſitions où nous ſommes aujourd'hui. En 1666, les abus dont on ſe plaint maintenant étoient encore plus nombreux ; *Colbert* par ſes travaux, par ſes encouragemens, excitoit dans notre commerce la fermentation la plus forte, auſſi eut-il la conſolation de voir tout le monde s'empreſſer de concourir à ſes vues. Nos premiers paſteurs s'apperçurent avec plaiſir & en même temps avec regret, qu'ils pouvoient & qu'ils devoient ſupprimer nombre de jours conſacrés, dont on abuſoit. Par reſpect pour la Religion, ils ſe chargerent ſeuls de ce culte, & en déchargerent les peuples, que par amour pour la Patrie, ils renvoyerent à leurs travaux. *M. de Pereſixe*, pour lors Paſteur de la Métropole,

(b) *On fit une pareille réforme dans les Etats de l'Impératrice Reine, il y a quelques années.*

* *La Fontaine.*

ne fut pas des derniers à mettre la main à cette utile réforme ; mais il ne la porta pas assez loin, & il a laissé encore un trop grand nombre de ces jours oisifs. Dans une partie du Royaume où le poison de l'oisiveté a le plus de force, & où l'on voit le travail couronné de fleurs, se reposer à chaque instant, & marcher à pas comptés sur les roses que sement sur sa route la volupté & la molesse, une telle réforme est très-nécessaire.

J'ai dit, Monsieur, que notre position étoit la même que celle où l'on étoit il y a un siecle, cela n'est pas tout a fait exact relativement aux encouragemens donnés à la totalité du commerce. Sans manquer en rien à la reconnoissance presque sans bornes, que nous devons à l'illustre Colbert, notre siecle a des avantages considérables sur le précédent. Ce grand Ministre ne fit rien pour l'agriculture, mais fit tout pour l'industrie, sans penser que l'une n'a qu'un état incertain, lorsque l'autre n'en a pas un fixe & permanent. Ce sont sans doute des avantages réels & considérables, que nos Législateurs actuels ont sur lui, puisqu'au contraire ils ont commencé par assurer le sort du Cultivateur, avant que de rien faire pour les manufactures, l'unique objet actuel de la sollicitude de notre sage Gouvernement.

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	Jeudi 8.	Ven. 9.	Sam. 10.
Amsterdam.	55	. . . .	. . . .
Londres. .	31 ¾ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 . . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	7 8e. ¾ p	. . . .	. . . .

DU HAVRE, *le 30 Sept. 1767.*

Prix de quelques Marchandises.

Le sucre terré, de 45 à 55 ℔, suivant la qualité ; sucre brut, de 28 à 31 ℔ le *quintal* ; coton de S. Domingue, de 185 à 195 ℔ ; d°. de la Martinique & de la Guadeloupe, de 175 à 185 ℔ ; bois de Campêche, de 14 à 14 ℔ 10 ß ; huile de Provence, de 70 à 75 ℔ ; savon bleu pâle, de 48 à 50 ℔, soude d'Alicante, de 26 à 28 ℔ ; brai sec, de 11 à 12 ℔ le *quintal*.

Le café Martinique, 20 ß la *liv.* l'indigo cuivré de 5 à 6 ℔ ; cacao en grains de 13 à 14 ß la *liv.*

Le brai gras, de 28 à 32 ℔ ; le goudron, de 15 à 18 ℔ le *baril*.

DE ROUEN, *le 26 Sept. 1767.*

Prix courant de diverses Marchandises.

Alun d'Angleterre, 29 ℔ ; d°. de Rome, 62 ℔ 10 ß ; d°. de Smyrne, 45 ℔ ; d°. de Suede, 30 ℔ le *quintal* ; baleine d'une aune coupe de Rouen, 6 ℔ 5 ß ; d°. trois quarts, 4 ℔ 10 ß ; d°. demi-aune, 3 ℔ 15 ß ; dito d'une aune coupe de Hollande, 4 ℔ 15 ß la *liv.* bois de Palissandre, 10 ℔ ; d°. violet, 45 ℔ ; d°. rose, 45 ℔ ; d°. bresillet, de 15 à 18 ℔ ; d°. de Buis, 18 ℔ ; d°. de Campêche coupe d'Espagne, 16 ℔ ; d° de Honduras, de 12 ℔ 10 ß à 14 ℔ ; d°. Bresil ou Fernambourg, 48 ℔ ; d°. de Fustel, 20 ℔ ; d°. de Japon, 40 ℔ ; d°. de Sainte-Marthe, de 35 à 45 ℔ ; bois jaune, de 9 à 10 ℔ ; d°. Caliatour moulu, 76 ℔ ; d°. de Rouen, 27 ℔ 10 ß ; d°. de Fernambourg, 70 ℔ le *quintal*.

Cacao des Isles, 17 ß ; café de la Martinique, de 23 à 24 ß ; d°. de S. Domingue, de 21 à 22 ß ; d°. Bourbon, 22 ß ; indigo de S. Domingue bleu & violet, 8 ℔ ; d°. mélangé de cuivre, de 6 ℔ 15 à 7 ℔ 5 ß ; d°. cuivré, de 5 ℔ 15 ß à 6 ℔ la *liv.* le sucre des Isles Françoises premiere sorte, de 70 à 72 ℔ 10 ß ; d°. seconde sorte, de 65 à 67 ℔ 10 ; d°. troisiéme sorte, de 60 à 62 ℔ 10 ß le *quintal*. Coton de la Guadeloupe, de 185 à 187 ℔ 10 ß ; d°. de S. Domingue, de 192 ℔ 10 ß à 202 ℔ 10 ; d°. de Cayenne, de 240 à 250 ; d°. de Marignan, de 207 ℔ 10 ß à 212 ℔ 10 ; d°. d'Acre, de 147 ℔ 10 ß à 150 ℔ ; d°. de Salonique & de Smyrne, de 135 à 140 ℔ ; d°. de Barbiche, de 255 à 260 ℔ le *quintal* ; d°. filé de Jérusalem, 44 ß ; d°. de Baze, 3 ℔ 5 ß ; d°. Tutucorin, de 4 ℔ 15 ß à 5 ℔ la *liv.*

Huile très-fine du Port Maurice, 68 ℔; d°. commune de Provence, 60 ℔; d°. de Seville, 60 ℔ le *quintal*; huile de baleine de Hollande, de 165 à 167 ℔ 10 ß; d°. de Portugal, 150 ℔; d°. de morue pêche Françoiſe, 170 ℔; d°. du petit Nord, 157 ℔ 10 ß la b. huile de lin, 78 ℔; d°. de Rabette, 57 ℔ 10 ß le *baril*.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 30 Sept. 1767.*

Londres.	34 8	
Ditto à 2 uſances.	34 5	½
Paris.	54	¼
Ditto à 2 uſances.	54	½
Bordeaux	54	⅜ 9/16
Ditto à 2 uſances.	54	½ 7/16
La Rochelle.	54	
Bilbao	95	¼
Madrid	95	⅞
Cadix.	95	⅛ ¼
Séville	95	⅛
Lisbonne.	46	¼
Veniſe	88	⅜
Gênes	85	¼ ⅝
Livourne.	86	⅛
Vienne.	35	⅛
Hambourg	31	5/10 ⅜
Anvers & Gand	3	¾ p 0/0
Bruxelles	4	
Zélande.	2	½
Rotterdam		¼
Genêve	90	
Agiot de la Banque	4	2/8 p 0/0

Navires en mer partis des Colonies.

Pour BORDEAUX & du même Port, partis du Cap les Navires la *Marie-Anne*, Capitaine *Viavant*, le premier Août 1767; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Allard*, le 3 Août; le *Lion*, de 350 tonneaux, Capitaine *Riou de Lageſſe*, du 10 au 15 Août; le *Roi de Gabinde*, Capitaine *Babinot*, dans le courant d'Août; le *Parnaſſe*, Capitaine *Ventre*, le 25 d'Août; l'*Heureuſe Famille*, Capitaine *Leris*, vers le 10 Septembre; l'*Eſpérance*, Capitaine *Écolle*, du premier au 10 Septembre; le *Croiſſant*, de 250 tonneaux, Capitaine *Sargeac*, dans le courant de Septembre.

Pour NANTES, & de ce même Port, les Navires le *Saint-Domingue*, Capitaine *Maillard*, parti du 25 au 28 Août; & le *Prothée*, de 250 tonneaux, Capitaine *Subra*, du 20 au 30 Septembre.

Pour DUNKERQUE, le Navire la *Philis*, de Quimper, du Port de 260 tonneaux, Capitaine le *Sénéchal*, parti du 5 au 10 Août.

Pour le HAVRE, le Navire l'*Aimable Marthe*, du Havre, Capitaine *Leſage*, doit mettre en mer du 10 au 15 Octobre.

DE MONTREUIL, *le 3 Octobre 1767.*

La nuit du premier au 2 Octobre, eſt échoué à la côte à deux lieues de Montreuil-ſur-Mer, le Navire le *Lion*, Capitaine *John Norſham*, de Rotland dans la Nouvelle-Angleterre, venant d'Oras, avec un chargement de deux cent tonneaux de bois de Campêche, deſtiné pour Londres; on eſpere ſauver toute la cargaiſon, & relever le Navire de la côte, auquel cependant il y a de grandes réparations, ayant eu ſon mât d'artimon briſé à la mer, & beaucoup de dommages dans tous ſes agrès.

Navires en armement.

DE BORDEAUX, *le 1^r. Oct. 1767.*

Le Navire le *Paquebot de Bordeaux*, de Londres, Capitaine *Thomas Jenkins*, eſt en charge dans ce Port pour Londres, & partira le 20 Octobre. Ceux qui auront des marchandiſes à charger, pourront s'adreſſer à Bord. à M. *Sauvage*, Courtier royal.

DE NANTES, *le 2 Oct. 1767.*

Le Navire François le *Thomas*, de 350 tonneaux, Armateurs MM. *Arnous*, eſt en charge dans ce Port pour Leogane & le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires Étrangers l'*Helvetien*, de 250 tonneaux, Capitaine *Jacob Vervene*, pour Amſterdam; la *Demoiſelle Anna*, de 100 tonneaux, Capitaine *Adriaan Thart*, pour Bruges, le ſieur *Odiette*, Interprete.

DU HAVRE, *le 2 Oct. 1767.*

Les Navires l'*Indulgent*, de 200 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte*, du Havre; & la *Fidelle*, de 130 tonneaux, Capitaine *Ancelot*, du Havre, ſont en charge dans ce Port pour le Cap François. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ces Navires, pourront s'adreſſer pour le premier qui doit partir à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre, à *Paris*, à M. *Beaulieu*, Banquier, rue neuve S. Euſtache; à *Rouen*, à M. *de la Haye*, rue du Bac; au *Havre*, à M. *de la Haye*, ſur le quai: pour le ſecond qui doit mettre à la voile à la fin de Novembre, on s'adreſſera à *Paris*, à MM. *Marcs & Hebert*; à *Rouen*, à MM. *Lachenaye*, *Eudes*, rue Herbiere, & au *Havre*, à M. *Gauvin*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 10 Octobre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	once.
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	10	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5	
Piaſtres	49	2 6	

FINANCES.

DE LONDRES.

LA Banque d'Angleterre a porté ſon dividende à cinq & demi pour cent pour les ſix mois payables au mois d'Avril; le prix des actions de la banque eſt monté auſſi-tôt à 151, à 161, à 159.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 30 Sept. 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . . 520
De la Com. Hol. des In. Occ. 36 ½
De la Banque d'Angleterre. 157 ¾
De la Com. Ang. des In. Or. 270
De la Com. de la Mer du Sud. 105 ¼
Annuités à 4 p ℅ 1760 . . . 103
Conſolidées à 3 p ℅ . . . 89

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Oct.
Hebert,	9e.	I.	13
Streck-Caſtelle,	12e.	L.	17
Deſchapelles,	13e.	J.	15
Marſollier,	14e.	J.	13
Maigret,	21e.	J.	13
Filleul,	28e.	F.	13
De la charmotte,	30e.	J.	16
Radix,	33e.	F.	14
De Fays,	42e.	J.	13
Lenoir,	45e.	C.	17
De Montal,	46e.	M.	16
Cadeau,	57e.	J.	15
Bouron,	62e.	J.	13
Duval,	63e.	G.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Jeudi 8.*	*Vendredi 9.*	*Samedi 10.*
Ac. des Indes. .	1242 ½ 45 . .	. . . . .	1250 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ℅. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ℅. .	40	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.	403	. . . . .	403. 2 . . .
Ac. des Fermes.	820. 22 ½ . .	. . . . .	822 ½. . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	15 . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	16	. . . . .	16 . . . .
Annuités. . .	387	FESTE.	387 . . . .
Coup. d'An. .	73	. . . . .	73. 73 ½. . .
Emp. de 50 mil.	31 3m. . . .	. . . . .	30 . . . .
Emp. de 30 mil..	31	. . . . .	31 30 ½ . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	35 ½	. . . . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	. . . . .	. . . . .	22 . . . .
Nouette. . .	30	. . . . .	29 . . . .
Ac. de la caiſſe .	1160 dup. 60 .		. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p ℅ C.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 82.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AUX CAYES, le 5 Avril 1767, le ſucre blanc, de 55 à 60 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. à 5 liv. 10 ſols; le café, de 15 à 16 ſols 6 den.; le coton 180 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 15, le ſucre blanc, de 36 à 50 liv.; le brut, de 22 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, 17 ſols; le coton, de 195 à 200 livres.

A SAINT MARC, le 17 Avril, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 34 à 38 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 ſols à 16 ſols 3 den.; le coton, de 190 à 200 liv.

AU CAP, le 20, le ſucre blanc, de 48 à 60 livres; le commun, de 30 à 45 livres; le brut, de 18 à 24 livres; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 200 à 215 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, de 37 à 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AUX CAYES, ledit jour 5 Avril, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 80 liv.; la commune, 60 liv.; la chandelle, 40 ſols *la livre*; l'huile de Provence, 25 liv. *la cave*; le ſavon, 150 liv. *le cent.*

AU PORT AU PRINCE, ledit jour 15, le vin de Bordeaux, de 150 à 180 liv.; celui de Provence, 60 liv.; la farine de Moiſſac, de 80 à 90 liv.; le bœuf ſalé, de 60 à 66 liv. *le baril*; l'huile, de 24 à 27 liv. *la cave*; la chandelle, de 25 à 30 ſols *la livre*; le ſavon, 100 liv. *le cent.*

A SAINT MARC, le 17, le vin vieux, 240 liv.; le nouveau, de 180 à 200 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 90 liv.; la commune, 72 liv.; le bœuf ſalé, 70 liv., *le baril*; le beurre, de 25 à 30 ſols *la livre*; le petit ſalé, 36 liv. l'*ancre*; l'huile, 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 20, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 145 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 80 à 85 liv.; la commune, de 55 à 66 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; l'huile, de 28 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, de 75 à 80 liv. *le cent.*

COURS DU FRET.

AU PORT AU PRINCE, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 36 à 40 den.

A SAINT MARC, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

AU CAP, le ſucre blanc, de 12 à 15 den.; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 24 à 30 deniers..

DU HAVRE.

ARRIVÉE de Navires.

Du 27 au 30 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & Etrangers; des premiers, le *Thomas*, Capitaine *Thomas Lemonier*, de Cherbourg; l'*Alexandre*, Capitaine *la Neuville*, venant tous deux de la Guadeloupe de chargés marchandiſes des Colonies; l'*Heureux*, Capitaine *Chriſtophe Lefebvre*; le *Citoyen*, Capit. *Daguenet*; la *Marguerite*, Capitaine *Podeſtre*, tous trois de Grandville; la *Jacquette*, Capitaine *le Noble*, de Saint Malo venant ainſi que les précédens du Banc de Terre-Neuve chargés de morue verte, la *Conciliation*, Capitaine *Hamel*, de Dieppe, venant de Rouen en relâche pour Lisbonne; le *Robuſte*, Capitaine *Jean Talmy*, de Dieppe, venant de Marſeille chargé de ſavon, de coton, d'huile & d'autres marchandiſes; le *Nouveau moulin à ſcier du bois*, Capitaine *de Groot*, Hollandois, venant de Bergue avec des planches; la *Dame Trietje*, Capitaine *Oke Hanſen*, de Groningue, venant de Londres chargé de tabac pour Paris; le *Biddifort*, Capitaine *Eſſlis*; l'*Heureux*, Capitaine *Thomas Harden*, tous deux Anglois, venant l'un & l'autre de Corck chargés de beurre, de bœuf, de ſuif, de chandelles, de lard & de ſaumon.

DÉPART de Navires.

Il eſt ſorti du même Port le 26 & le 28 Septembre les Navires le *Trudaine*, Capitaine *Beland*, de Fecamp, allant à ce même endroit; & la *Sainte Hélène*, Capitaine *Chaberoſt*, de relâche en ce Port parti pour Portsmouth ſur leſt.

IMPORTATION.

Pendant le courant de Septembre il eſt entré au Havre 35 Navires François, dont 9 venant de l'Amérique, & de ces 9, ſix étoient du Havre, 1 de Honfleur, & 1 de Cherbourg, des 26 autres, 6 venoient de Marſeille, 2 de Cadix, 1 de Lisbonne, 1 d'Alicante, 1 d'Oneille, 1 de Dunkerque, 1 de Saint Ander, 1 de Bordeaux, 1 de Londres, 1 de Hollande, 3 d'Oleron & 7 de Terre-Neuve.

Il eſt auſſi entré 21 Navires Etrangers; ſçavoir, 8 Anglois, dont 2 venant d'Ecoſſe, 2 d'Irlande & 4 d'Angleterre; 11 Hollandois, dont 2 venant de Port-Maurice & d'Oneille, 2 de Hambourg, 1 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 1 de Petersbourg, 1 d'Archangel, 1 de Londres, 1 de Bergue & 1 d'Aurigny; 2 Suedois & 1 Portugais venant d'Amſterdam.

Il a été importé par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, d'*Amérique*, 1088806 liv. de ſucre, 248877 liv. de café, 341645 liv. de coton, 23886 liv. d'indigo, 14473 liv. de cacao, 25800 liv. de rocou, 163808 liv. de bois de campêche, 18000 liv. de bois de menuiſerie, 500 liv. de canefice, 101 peaux de mouton.

Des diverſes autres Ports, 181 caiſſes 114 tierces 3421 demi caiſſes de ſavon, 434 balles de coton de Smyrne, 803 pieces 76 demi-pieces d'huile d'olive, 50 pieces d'huile de baleine, 21 caiſſes 18 blocs de marbre, 140 balles de ſoude, 1584 cuirs, 10 pieces d'eau-de-vie, 30 futailles de cochenille, 20 balles de jalap, 409 balles de laine, 19 ballles de chanvre, 430 futailles de ſuif, 600 torques de fil de laiton, 1000 barils de goudron, 300 barils de brai, 480 barils d'alun, 18 milliers de bois de campêche, 803 barils de bœuf, 37 barils, 120 demi-barils 349 frequins 78 demi frequins de beurre, 99 barils 250 demi-barils de ſaumon, 50 ancres de lard, 10 demi-barils de langues de bœuf, 64 blocs 4 barils 43 lingots d'étain, 400 pieces de de plomb, 347 boucauts de tabac pour la manufacture de Paris, du charbon de terre & des meules à Taillandier.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti du Havre pendant tout le mois de Septembre 30 Bâtimens François, dont 4 pour le Cap, 4 pour la Martinique & la Guadeloupe, 1 pour Guinée, 2 pour Dunkerque, 2 pour Liſbonne, 1 pour Cadix, 2 pour Bayonne, 1 pour Saint Ander, 3 pour Saint Malo, 3 pour Fecamp, 3 pour Dieppe, 3 pour Rouen, & 1 pour Saint Valeri-ſur-Somme; 9 Hollandois, dont 5 pour Amſterdam, 3 pour Hambourg & 1 pour Rouen; 4 Anglois, 8 Danois, 1 Suedois & 1 Eſpagnol.

Il a été exporté par ces différens Bâtimens les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Amérique*, 382761 liv. de bœuf, 72774 liv. de beurre, 5935 liv. de lard, 7600 liv. de chandelle, 4343 liv de bougie, 6206 liv de ſaumon, 1700 liv. d'huile d'olive, 861100 liv. de farine, 150 muids 1 quart de vin, 7 muids & demi de bierre, 275 barils de charbon de terre, 600 liv. de plomb; pour *Dunkerque*, 109 pieces d'eau-de-vie de cidre; pour *Corck*, 6 muids de vin, 400 bottes de vaude & 400 liv. de fayence; pour *Liſbonne*, 32500 liv. de farine; pour *Bayonne*, 1825 l. de lin crud; pour *Amſterdam*, 12179 l. de ſucre, 270 l. de cacao, 8487 l. d'indigo; pour *Hambourg*, 654736 liv. de ſucre, 196971 liv. de café, 1580 liv. d'indigo; pour la *Norwege*, 20211 liv. de café & 2000 marmites de fer.

DE MARSEILLE, *le 29 Septembre 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 21 au 27 Septembre 1767; il eſt entré dans ce Port 46 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, les Navires le *Negre*, Capitaine *André Denys Pons*, de la Ciotat; la *Conſtance*, Capitaine *Pierre Demars de Riez*; l'*Epervier*, Capitaine *le Pelley*, de Grandville, venoient de la Martinique; les autres venoient d'Amſterdam, de Dunkerque, de Saint Valery, de Nantes, de Marans, de Cadix, de Larache, de Smyrne, de Corron, de Conſtantinople, de Majorque, de Carthagêne, de Tortoſe, d'Alicante, de Terra Nova, d'Ancone, de Livourne, de la Baſtie, de Gênes, de Savone, de Nice, de Luan, de Narbonne, d'Aigues-mortes, d'Agde, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Toulon, de Menton & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes, & en plus grande partie de bled, de riz, de farine, d'avoine & de légumes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 36 Bâtimens François & 13 Etrangers; des premiers la Goelette, *Saint Joſeph*, Capitaine *François-Auguſtin Martin*, de la Ciotat, alloit au Cap; les autres alloient à Hyeres, à Frejus, à Saint Tropès, à Agde, à Arles, à Cette, à Bandol, à Oneille, à Gênes, à Cagliari, à Barcelonne, à Naples, à Palerme, à Majorque, en Morée, au Levant, à l'Orient, à Rouen & au Havre chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, de quincaillerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1767. Du Samedi 10 Octobre.

AGRICULTURE.

DE DANTZIK, *le 7 Septembre.*

LA récolte de grain a été non-seulement très-abondante en Pologne, mais encore le grain eſt excellent. La quantité que nous en avons ici eſt très-conſidérable, & le prix baiſſe chaque jour; néanmoins on reçoit très-peu de commiſſions des pays étrangers pour en acheter, ce qui nous ſurprend d'autant plus que nous ſçavons que dans pluſieurs de ces pays, tels qu'en Angleterre, en Hollande, *&c.* le prix du grain eſt toujours très-haut.

DE LONDRES.

On apprend par une lettre d'un Particulier de Pembrok, que la plus grande partie des grains de la moiſſon de cette année eſt déjà rentrée, & qu'on ne ſe rappelle pas d'avoir jamais vu à S. David une récolte auſſi belle, particuliérement celle d'orge.

Prix du grain à Londres.

Le quarter de 472 l. de 16 onces.

	shillings.
De froment.....	40 à 52
De drêche.....	31...33
De ſeigle.....	20...21
D'orge.....	22...26
D'avoine	13...19

La récolte du chanvre & du lin a été trois fois plus abondante cette année dans la Caroline méridionale que les années précédentes.

Les Marchands de vin d'Angleterre ont reçu des lettres de Vienne qui leur apprennent que le beau temps qui regne dans la Hongrie & dans l'Autriche, fait concevoir les plus belles eſpérances de bonnes vendanges.

Une lettre d'Innerara en Écoſſe en date du 18 de Septembre dernier, porte qu'il y a préſentement ſur les côtes occidentales d'Écoſſe une ſi grande quantité de gros harengs & de maquereaux que les Pêcheurs vendent chaque coup de filet depuis 7 juſqu'à 9 shillings.

Un Particulier de Campbelton en Écoſſe, a écrit la lettre ſuivante, datée du 10 Sept.

Je vous envoie avec plaiſir la confirmation des nouvelles que vous avez déjà eues du ſuccès de nos Vaiſſeaux pêcheurs de la côte de Terre-Neuve. Le Sloop le *Stonefield*, eſt arrivé ici (Campbelton) le 26 Août de Terre-Neuve, en 16 jours de traverſée. Quoiqu'il ait commencé fort tard ſa pêche, il apporte 12000 morues qu'il a priſes. Tous les autres Navires de cette Ville ont pareillement pris depuis dix mille juſqu'à 14000 morues. Comme c'eſt le premier eſſai que nous avons fait de cette pêche, le ſuccès nous a tellement flatté, que nous nous occupons déjà de l'équipement des Vaiſſeaux deſtinés pour la pêche prochaine.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.				METZ.				CHAALONS.				RIOM.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aveſnes.	22	10		Longwy.	12	4	4	Bar-ſur-Aube.	18	14	3	Aurillac.	21	19	11
Bavey.	19		7	METZ.	15	15		CHAALONS.	16	19	9				
Cambray.	18	11	3	Montmedy.	11*	9	2	Chaumont.	17	5		Brioude.	23		2
Condé.	24*	14						Epernay.	18						
Givet.	17*	2	6	Phalsbourg.	17	14	8	Joinville.	20	2	6	Clermont	22	7	
Landrecy.	23	2	8	Sarrebourg.	15	12		Langres.	20						
								Mezieres.	17	17	8				
Mariembourg.	21			Sarlouis.	13			Reims.	20*	6	2	Iſſoire.	23	12	4
Maubeuge.	20	2	4	Sedan.	17*	17		Rethel.	14*	1					
Ph lippeville.	18							St. Dizier.	14	8	9	Mauriac.	20*		
Queſnoy.	20	6	7	Thionville.	13	1	9	Sainte - Menehoult.	16						
				Toul.	13	8		Sezanne.	18	19	2	RIOM.	22	1	
St. Amand.	20							Troyes.	17	18					
VALENCIENNES.	23	8	9	Verdun.	13	4		Vaucouleurs.	15	14					
				Vic.	14	3	6	Vitry.	16	4		St. Flour.	25*		
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20	13	2	From. le ſep.	14	4	5	From. le ſep.	17	9	4	From. le ſep.	22	11	5
Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		1	9	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	10
Avoine le ſ.	6	2		Avoine le ſ.	4	11	4	Avoine le ſ.	4	16	6	Avoine le ſ.	5	19	1
Foin le q.	1	8	1	Foin le q.	1	5	2	Foin le q.	1	12	7	Foin le q.	2		5
Paille le q.		15	2	Paille le q.		10		Paille le q.		15	9	Paille le q.	1	1	7

ÉCONOMIE RURALE

Par M. Sarcey de Sutieres.

Une bonne culture & une économie dans tous les frais, ſont les grands principes de l'agriculture ; par ces deux moyens on vient à bout de tirer de la terre les plus grands produits.

La bonne culture conſiſte, comme je l'ai dit ailleurs, dans quatre labours bien faits en planches bombées, & dans les ſaiſons convenables ; dans la quantité ſuffiſante d'engrais, & dans la qualité analogue à la terre. Je ne répéterai point ici ce que j'ai traité au long dans un autre endroit ; mais je m'étendrai davantage ſur le ſecond article.

La véritable économie rurale conſiſte à n'employer d'engrais que ce qui eſt abſolument néceſſaire ; à s'en procurer par tous les moyens les moins diſpendieux ; à ſçavoir bien labourer un arpent & demi de terre ou cinq quartiers par jour avec un ſeul Charretier & deux bons chevaux ; à économiſer dans les bâtimens néceſſaires à l'exploitation, enfin à ménager la ſemence à propos. Telle eſt en général la véritable économie rurale. Examinons chaque point en particulier.

C'eſt un ſyſtême mal fondé que de croire que plus on mettra d'engrais, plus on re-

cueillera de grains, & que par un tel moyen on peut doubler & même tripler la récolte.

Le bled ne demande que les ſels & les ſucs qui lui ſont néceſſaires, & qui ſont en même temps analogues à la nature de la terre. Le bled qui a trop d'engrais s'épouſſera, ne produira qu'une paille menue & foible qui verſera au moindre vent; l'épi qui ſera très-petit, fournira de petits grains qui ſeront mal nourris ſi l'année eſt pluvieuſe: la terre produira une infinité de mauvaiſes herbes analogues à ſa nature. Ainſi loin d'économiſer en ſuivant de tels principes, on perd beaucoup d'engrais qui auroient été utiles pour d'autres terres, on perd beaucoup de ſemences dont on ne retire preſque rien, on perd les frais de labourage, & l'on ſe prive d'une bonne récolte que ce même terrein eût produite s'il n'eût reçu que les engrais néceſſaires. Le grain chaulé ne demande preſque point d'engrais, & produit une bonne récolte qui fournit une grande abondance de fourrages, & par conſéquent une grande quantité d'engrais, puiſqu'avec beaucoup de fourrages on peut nourrir beaucoup de beſtiaux, & que d'ailleurs cette nourriture les rend plus ſains, plus robuſtes que les autres herbages qu'on eſt quelquefois forcé de leur donner, parce qu'on manque de paille & de grains. Par le moyen d'un tel arrangement on aura même aſſez d'engrais pour les terres qu'on aura défrichées. Voilà donc une véritable économie du côté des engrais. C'eſt en ſuivant ces principes que je n'ai aucune dépenſe à faire pour les fumiers, que j'ai une grande quantité de beſtiaux très-ſains, & que mes chevaux ſont forts & robuſtes.

En ſe ſervant de la charrue de Brie dont j'ai donné le deſſein & la deſcription, & de deux chevaux bien nourris, on trouvera moyen de labourer en un jour, avec un ſeul Charretier, un arpent & demi ou cinq quartiers au moins. Alors en diminuant le nombre d'hommes pour la culture des terres qui ſont en valeur, on trouvera ſuffiſamment de bras pour défricher les terreins incultes d'où l'on pourroit tirer de grands produits. Ce ne ſont point ici des choſes de ſpéculation, je pratique depuis long-temps ce que je conſeille, & par conſéquent j'ai de mon côté l'expérience & la réuſſite.

J'ai dit que le chaulage ménageoit les engrais, j'ajoute ici qu'il ménage la ſemence & qu'il faut un bon bichet de moins par arpent lorſque le grain eſt chaulé. Le ſol ſera très-garni, pourvu qu'on enterre la ſemence avec la herſe (*a*) & non pas avec la charrue.

On pourroit beaucoup s'étendre ſur chacune de ces parties; mais je crains de répéter ce que j'ai déjà dit dans les Gazettes d'agriculture qu'on peut conſulter, ainſi que mon *Agriculture expérimentale*. Voyez les Journaux d'*Août* & de *Septembre*, où l'on trouve les regles que j'ai établies pour les labours & le chaulage.

SUITE *de l'exercice public de l'École vétérinaire de Paris.*

DISCOURS

Prononcé par M. Danguin.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

» Je ne ſçais ſi je me trompe, ou ſi je ne » juge que par mes propres ſentimens: dans » un jour tel que celui-ci, le ſpectacle que » cet établiſſement préſente, a quelque choſe » de vraiment attendriſſant; vous voyez d'u- » ne part ce que la Patrie daigne faire pour » nous, & de l'autre ce que nous voudrions » pouvoir faire pour elle. A peine cette » École eſt-elle ouverte, que ceux qui ont » eu le bonheur d'y être admis, s'empreſſent » de vous rendre les témoins de leurs pre- » miers efforts, non par l'eſpoir de méri- » ter des éloges dûs au zele, & plus ſouvent » encore accordés aux talens, mais par l'u- » nique ambition de placer à l'époque mê- » me du bien fait, les marques de la recon- » noiſſance. C'eſt ainſi, Monſeigneur, qu'en- » fans du Gouvernement, ils cherchent à » ſe rendre dignes d'être regardés comme » les vôtres. Ils devront à Sa Majeſté tout » ce qu'ils ſeront un jour, & le Laboureur

(*a*) *J'ai vu des perſonnes qui avoient de la peine à ſe ſervir comme il faut de la herſe, parce que la corde qui la tenoit étoit trop courte, ce qui la faiſoit ſauter lorſque le cheval tiroit. Il ne s'agit donc que de la tenir un peu plus longue, & la herſe produira ſon effet.*

» bénira toujours en eux un Roi vrai pere » de ſes peuples, lorſqu'à l'exemple de plu- » ſieurs de nous ils voleront dans des Pro- » vinces éperdues pour arracher des trou- » peaux entiers aux horreurs des épidémies » & aux ravages de la mort. Ils ne s'enor- » gueilliront point de leurs ſuccès ; ils les » rapporteront tous à la ſource de toutes » leurs lumieres. Cette ſource vous eſt con- » nue, Monſeigneur, le cœur a ſoutenu » l'eſprit & la multitude des travaux qui » nous éclairent, ne ſçauroit être l'ouvrage » d'un ſeul homme s'il n'étoit animé par » vous. Senſibles auſſi comme ils doivent » l'être à la vigilance du Directeur qui con- » ſacre tous ſes momens à les inſtruire, ils » lui éviteront ainſi qu'aux autres Profeſſeurs » les dégoûts attachés à des ſoins qui de- » viennent un fardeau peſant quand ils de- » meurent inutiles. Enfin ils ſe démentiront » d'autant moins que ce jour, le plus beau » de leur vie, où votre indulgence vient » les encourager au Berceau, leur ſera à » jamais préſent, & qu'ils apprennent ici » de vous-mêmes, Monſeigneur & Meſſieurs, » par les inſtans que vous daignez leur ſacri- » fier à chérir le véritable & le premier bien » de l'État, à voir dans les Cultivateurs des » hommes qui lui ſont précieux, & dans les » animaux la richeſſe réelle des campagnes, » & le ſoutien indiſpenſable du plus utile & » du plus ancien des Arts, c'eſt-à-dire, de » l'agriculture.

Ce diſcours prononcé, le concours commença, & l'aſſemblée témoigna ſon entiere ſatisfaction, par des applaudiſſemens donnés à chaque contendant, dans le moment où ils s'étoient acquittés de la démonſtration qui leur étoit échue. Le Miniſtre voulant auſſi s'aſſurer publiquement par lui-même de la capacité réelle des ſujets, ordonna que l'un d'eux qui avoit interrogé ſon concurrent répondit à la queſtion épineuſe qu'il venoit de faire, & cet éleve prouva ſur le champ qu'aucun d'entr'eux n'ignoroit la moindre des parties qu'il s'agiſſoit d'enviſager.

Cependant, il n'étoit pas aiſé de juger de celui à qui le prix devoit être préférablement adjugé. Après beaucoup de reflexions & de débats, les ſieurs Flandrin, Perret, Bechmie, Brade & Thiebaud, en furent déclarés également dignes. Il tirerent au ſort, il a couronné le ſieur Thiebaud ſans rien faire perdre aux autres de la gloire qu'ils ont acquiſe. Le ſieur Cambray, âgé de 12 ou 13 ans, a eu l'*acceſſit*, & les ſieurs Soulier & Prévôt ont démontré dans cette circonſtance combien on peut eſpérer de leur zele & de leur application.

Annonces de Livres.

Eſſai ſur les effets ſalutaires du ſéjour des étables dans la Phtiſie. Par M. Read, Docteur en médecine de la faculté de Montpellier, ci devant Médecin des Armées du Roi en Allemagne, avec cette épigraphe.

In deſperatis ſatius eſt anceps experiri remedium quam nullum.

Dans les cas déſeſpérés, il vaut mieux hazarder un remede dont le ſuccès ſoit douteux, que de n'en faire aucun. . . *Cornelius celſus.*

A Londres, & ſe trouve à Paris chez Riviere, ſur le Pont au change, 1767, brochure in-8°. de 33 pages.

Tout rejetter, ou tout adopter, ſont deux extrêmes que le ſage aura toujours ſoin d'éviter pour garder un juſte milieu que la prudence lui indique : c'eſt par une telle conduite qu'on eſt inſenſiblement parvenu à porter un jugement ſolide ſur la nature & la qualité des choſes. Un premier ſuccès eſt ſouvent équivoque, une mauvaiſe réuſſite ne doit point nous arrêter. Le ſéjour des étables pour la phtiſie a éprouvé ces deux révolutions ; favorable aux uns, inutile aux autres, ſes vertus étoient devenues problématiques. Devoit-on renoncer à ce nouveau ſecours que la nature ſembloit nous avoir préſenté, ou étoit-il à propos de faire de nouvelles tentatives ? Ce dernier parti paroiſſoit le plus certain ; mais il falloit des raiſons pour y engager. M. Read, (*a*) perſuadé qu'on ne doit rien négliger lorſqu'il s'agit de la vie des hommes, & craignant qu'on n'abandonnât ſans examen un moyen peut-être capable de rétablir les perſonnes tombées dans la phtiſie, a cru devoir s'exercer ſur un objet de cette importance. Ap-

(*a*) *M. Read eſt Auteur du Mémoire ſur les vices du ſeigle ergoté qu'on a vu dans notre Journal du mois de Décembre 1765.*

puyé ſur les raiſons phyſiques, il fait voir que la tranſpiration inſenſible & pulmonaire des animaux, forme un des principaux ingrédiens de l'air; que l'union intime de l'air avec ces exhalaiſons, le rend ſuſceptible d'une influence benigne ou maligne ſelon qu'elles émanent d'un corps bien ou mal conſtitué. A ces raiſons il ajoute les exemples & les autorités des grands Maîtres de l'Art. Il conclud enfin pour de nouvelles épreuves, puiſqu'on peut les tenter ſans danger; il preſcrit la maniere de les faire pour en retirer l'avantage qu'on en eſpere. Nous nous propoſons de donner un extrait de cet ouvrage utile, & qui nous a paru très-bien fait.

Tables noſologiques & météorologiques très-étendues, dreſſées à l'Hôtel-Dieu de Niſmes, depuis le premier de Juin 1757, juſqu'au premier Janvier 1762. Par M. Razoux, vol. in-8°. A Baſle, chez Jean Radolphe, & à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, prix 6 ℔.

On conçoît aiſément de quelle utilité peut être un pareil ouvrage pour les perſonnes qui conſacrent leurs veilles à la conſervation de notre être. De telles obſervations conduiſent néceſſairement à la lumiere, & ne ſont point négligées par ceux qui exercent avec fruit la profeſſion de Médecin; c'eſt une juſtice que nous devons leur rendre. L'ignorant ſuit une routine, l'habile homme obſerve tout; rien ne lui paroît indifférent, il examine la nature dans tous ſes points, & ſe conduit par la route qu'elle lui indique.

Hortus Europæ Américanus, contenant 85 arbres ou arbriſſeaux curieux du Nord de l'Amérique, leurs fleurs, leurs fruits & graines. L'Auteur preſcrit la maniere de les lever & de les conſerver dans leur paſſage, donne des regles pour leur culture, *&c.* Ce livre eſt enrichi de 63 planches enluminées. L'Auteur eſt M. Marc Catesby. A Londres, chez Millans Libraire.

Cet ouvrage ne regarde que les perſonnes qui font leur amuſement d'élever des arbres étrangers.

COMMERCE.

Suite de ce qui concerne la vente que la Compagnie des Indes doit faire à l'Orient.

LEs Adjudicataires ne pourront avoir la livraiſon de leurs Marchandiſes, qu'après qu'ils auront payé au Caiſſier de la Compagnie, à l'Orient, le montant de leurs adjudications, en argent comptant, ou en lettres de change bien & dument acceptées de toute ſatisfaction.

Le payement comptant des marchandiſes eſt fixé au 10 Décembre prochain; le payement à uſance au 10 Janvier 1768; & celui à 2 uſances au 10 Février prochain, pour les villes & places du Royaume, dénommées ci-deſſous, ſoit qu'il y ait jour de grace ou nom.

Elle accordera dix pour cent d'eſcompte pour le payement comptant de toutes les marchandiſes, neuf pour cent pour le payement à uſance, & huit pour cent pour le payement à deux uſances.

Elle recevra en payement de ſes Adjudicataires, des lettres de change dans les termes ci-deſſus, ſur les villes ci-après ſeulement; ſçavoir, ſur Paris, Rouen, la Rochelle, Saint-Malo, Nantes, l'Orient & Bordeaux.

Elle recevra auſſi pour comptant juſqu'au 10 Décembre prochain, les lettres ſur Amſterdam, Londres & Hambourg, à ſoixante jours de date.

A l'égard de Lyon, les lettres en payement de Saints, ſeront reçus pour comptant, & jouiront de l'eſcompte de dix pour cent.

Elle n'admettra en payement aucunes lettres de change au-deſſous de la ſomme de mille livres.

Quant aux Adjudicataires qui voudront payer le prix de leurs adjudications en lettres ſur l'Étranger, le change en ſera réglé au cours de Paris, & ſur le pied porté par le certificat atteſté par deux Agens de change, qui aura été adreſſé à l'Orient, aux Syn-

dits & Directeurs de la Compagnie, & par eux reçu l'ordinaire qui précédera le jour de la remiſe deſdites lettres entre les mains du Caiſſier de la Compagnie à l'Orient, ſi mieux n'aiment les Négocians convenir d'un change fixe lors de l'ouverture de la vente.

La Compagnie des Indes a ouvert ſa caiſſe générale à Paris, pour y recevoir les fonds en argent que Meſſieurs les Négocians y porteront ou y feront porter par leurs Correſpondans, juſqu'au 31 Octobre inclusivement; deſquels fonds le ſieur de Mory ſon Caiſſier général, fournira ſon récépiſſé, dans lequel les intérêts à raiſon de cinq pour cent l'an, ſeront compris, à compter du jour de la recette, juſqu'au $\frac{10}{20}$ Décembre; & leſdits récepiſſés ſeront reçus à l'Orient pour le payement comptant, ou ſeront rembourſés également en argent comptant à Paris, audit terme 20 Déc. fixe, dans le cas qu'ils n'aient pas été employés.

La Compagnie continuera de recevoir les fonds qui lui ſeront apportés à Paris après le 31 Octobre, juſques & compris le 30 Novembre ſuivant, pour ſervir au payement comptant de la vente, mais ſans en payer d'intérêt; elle déclare auſſi qu'elle n'innovera rien aux dépôts qui ont eu lieu ci-devant entre les mains de ſes Correſpondans dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux & Montpellier. Les Négocians qui voudront y dépoſer des fonds en argent, en tout ou en partie, pour ſervir à payer la valeur des marchandiſes dont ils ſe rendront Adjudicataires à la vente à l'Orient, s'adreſſeront,

A Lyon,...., à MM. *Couderc* pere & fils, & *Paſſavant.*
A Rouen.,.,. à M. *François Taillet.*
A Bordeaux,, à M. *Jarreaux.*
A Montpellier, à MM. *François Durand* & fils.

Leſdits fonds d'avance ne ſeront reçus dans leſdites villes, que juſques & compris le 30 Novembre incluſivement, & ne produiront aucun intérêt. La Compagnie déclare qu'elle ne recevra point de dépôt dans d'autres villes que dans les quatre dénommées ci-deſſus.

En rapportant par leſdits Négocians les reconnoiſſances qui leur auront été fournies des fonds par eux remis dans leſdits lieux; elles ſeront reçues à l'Orient, juſques & compris le 10 Décembre, comme argent comptant, & jouiront de l'eſcompte de dix pour cent.

A l'égard des Adjudicataires qui ont remis des ſommes dans les diverſes caiſſes indiquées ci-deſſus, & qui en ont des billets payables au 20 Novembre prochain, il leur ſera alloué des intérêts juſqu'au 10 Décembre auſſi prochain, à raiſon de cinq pour cent l'an.

En cas que quelques Négocians ne ſe rendent pas Adjudicataires à la vente, les ſommes qu'ils auront dépoſées au Caiſſier & aux Correſpondans de la Compagnie, leur ſeront rendues à vue par leſdits Caiſſier & Correſpondans, en mêmes eſpeces que celles qu'ils auront dépoſées, en rapportant par leſdits Négocians les reconnoiſſances qui leur en auront été fournies, contenant le bordereau deſdites eſpeces, & après avoir été viſées par l'un des Syndics & Directeurs prépoſés à la vente, ſi mieux n'aime la Compagnie en faire le rembourſement à Paris, toujours dans les mêmes eſpeces; ce qui ſera opté à l'Orient par leſdits Syndics & Directeurs en mettant leur *Viſa.*

Les Adjudicataires ſeront tenus de prendre, ſous dix jours au plus tard après la vente finie, la livraiſon des lots qui leur auront été adjugés; laquelle ne leur ſera néanmoins faite qu'après qu'ils auront payé le montant de leur adjudication, en argent ou en lettres de change de toute ſatisfaction, dans les termes & ſur les places ci-deſſus déſignées.

Après la livraiſon des marchandiſes aux Adjudicataires ou à leurs porteurs de pouvoir, leſdites marchandiſes reſteront aux riſques de ces derniers, s'ils les laiſſent dans les magaſins de la Compagnie.

Il n'y aura que les Adjudicataires qui compteront de leur adjudication, la Compagnie ne voulant reconnoître pour ſes débiteurs, que ceux à qui les lots auront été adjugés.

Les droits impoſés ſur toutes les marchandiſes de la préſente vente, tels qu'ils puiſſent être, ſeront payés par les Adjudicataires, à l'exception néanmoins de ceux ſur les thés qui en ſont affranchis, & ſur le

marchandiſes blanches & toiles de coton, que la Compagnie acquittera ſuivant l'article III de l'Arrêt du Conſeil du 19 Juillet 1760.

Il ſera payé par les Adjudicataires, un pour mille pour les Pauvres, dont le provenu ſera diſtribué par la Compagnie à qui & ainſi qu'elle le jugera à propos.

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 29 Sept. 1767.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances ½.	34 11
Dito, à vue	34 9
Hambourg, à deux uſances ½.	
	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date. . .	31 ½
Dito, à 2 uſances.	31 5/16
Bordeaux à 2 uſ.	31 ¼
Cadix	39 7/8
Liſbonne.	66 7/8
Livourne.	49 7/8 à 50

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	*Lundi 5.*	*Mar. 6.*	*Mer. 7.*
Amſterdam.	55 1/2 55 .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 3/4 . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 1/4 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 1/4 . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	7 8e. p. .	. . . .	. . . .

DE NANTES, *le 26 Sept. 1767.*

Prix courant de diverſes Marchandiſes.

L'indigo cuivré de S. Domingue, de 5 ℔ 4 ß à 5 ℔ 5 ß; d°. mélangé de bleu violet & cuivré, de 5 ℔ 10 ß à 5 ℔ 15; d°. violet pur, de 6 ℔ 5 ß à 6 ℔ 10; d°. bleu pur, de 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; d°. en poudre, de 3 à 4 ℔ 10 ß *la livre*; café de la Martinique, 18 à 19 ß; d°. de S. Domingue, de 16 ß 6 d. à 17 ß 6 d. la *livre*.

Sucre terré ou caſſonnade, premiere ſorte, de 54 à 55 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 48 à 50 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 44 à 46 ℔; d°. petit ſucre ou quatriéme ſorte, de 40 à 42 ℔; d°. tête ou cinquiéme ſorte, de 33 à 34 ℔; d°. brut premiere ſorte, de 30 à 33 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 27 à 29 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 25 à 26 ℔; d°. inférieur ou quatriéme ſorte, 22 ℔; ſyrop melaſſe de 9 ℔ 5 ß à 9 ℔ 10 ß; coton en laine de S. Domingue, de 165 à 175 ℔; d°. de la Guadeloupe & de la Martinique, de 155 à 158 ℔; d°. de Smyrne, de 125 à 130 ℔ le *quintal*.

Morue ſeche ſelon ſes diverſes qualités, de 25 à 35 ℔ le *cent*; morue fraiche de Terre-Neuve, grand poiſſon, de 180 à 190 ℔ les 62 poignées, la poignée de 2 morues; d°. raguet ou rebut, 120 ℔.

Huile d'olive fine du Port-Maurice, premiere qualité, de 67 à 68 ℔; d°. ſeconde, de 62 à 63 ℔; d°. de Provence premiere qualité, 66 ℔; d°. ſeconde, 61 ℔ d°. graſſe épurée de Fece, 55 ℔; huile de lin, de 44 à 48 ℔ le *quintal*.

Bois de Campêche en buches coupe d'Eſpagne, 13 ℔; coupe de Hollande, 14 ℔; d°. de Honduras non pelé, 6 ℔; pelé, 8 ℔ 10 ß; d°. de Fernambourg, 43 ℔; d°. de Sainte-Marthe, de 17 à 18 ℔; d°. Fuſtel, 15 ℔ le *cent* peſant.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, 2 ℔ un quart pour cent; pour *idem* au Cap S. Domingue, à Leogane, aux Cayes S. Louis, de 2 & demi à 2 trois quarts; prime liée d'aller & de retour, de 5 à 5 & demi; pour l'aller à Marſeille, de 2 un quart à 2 & demi; pour Guinée d'aller & de retour, 6 un quart; pour l'aller à Amſterdam, 2 ℔; pour *idem* à Roterdam, 1 trois quarts; pour *id.* à Hambourg, 2 & demi; pour *idem* à Dunkerque & Calais, & à Cadix, 1 & demi; pour *idem* à Bilbao, 1 un quart; pour *idem* à Liſbonne, 1 & demi.

Prix du fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Leogane, pour les Cayes S. Louis, de 60 à 63 ℔ par tonneau du poids de 2000 livres gabarrage compris; pour Marſeille, de 30 à 32 ℔; pour Bordeaux, de 14 à 15 ℔; pour Amſterdam, pour Roterdam, pour Ham-

bourg, de 20 à 25 ℔; pour la Rochelle, 12 ℔; pour Cadix, 6 ℔ par balle, 28 ℔ par tonneaux; pour Bilbao; 3 ℔ par balle, 18 par tonneaux.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 25 Sept. 1767.*

Les Navires François la *Plaine de Leogane*, de 250 tonneaux, Capitaine *Patrice Rice*, Armateur M. *Jacques Rice*; le *Chaumont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Morin*, Armateur M. *Richard*; le *Royal Louis*, de 250 tonneaux, Capitaine *Lejeune*, Armateur M. *Trinquart*; & le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, Armateur M. *Laſnier*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour S. Domingue; le ſecond pour le Port-au-Prince; le troiſiéme pour le Cap, & le quatriéme pour la Guadeloupe.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers le *S. Nicolas*, de 60 tonneaux, Capitaine *Andreas Hamer*, interprete le ſieur *Boudet*, pour Dronthem; le *Fokke & Mary*, de 160 tonneaux, Capitaine *Claas Piers Bock*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg; le *S. Nicolas Reeneman*, de 140 tonneaux, Capitaine *Sietſe Reels*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Amſterdam; le *Jeune Ube*, de 120 tonneaux, Capitaine *Siebbe Nannes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Stetin.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 7 Octobre 1767.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à . .	710 à 712			*marc.*
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708			
Ducats à	96	10		*once.*
Or à 23 k. 31. 32 à . .	98			
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	54	5		*marc.*
Idem de 11 ℔ 10 g. à . .	52	5		
Piaſtres	49	2	6	

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 29 Sept. 1767.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Annuités conſol. à 3 p ⅞	88 ⅜
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅞	93 ⅛
Comp. du Sud à 3 p ⅞ le divid. 3 ½ p ⅞ . . .	104 ⅛
Le divid. pour les Actionnaires à 10 p ⅞ . . .	266
Obligations de la Comp. des Inde à 3 p ⅞ . .	6 ß
Ann. à 3 p ⅞ cap. 900000 l.	89 ⅞
Bill. de lot. pr. 600000 l. à 10 l.	12 ℔ 14 ß
Long. ann. ſans cap.	1745, 46, 57 — 1761 & 62. — 14 ½ — 27 — ſ années.
Bill. de la M. à 4 p ⅞ *eſc.*	2 ⅜

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Oct.
L'Empereur,	1e.	J.	16
Maupaſſant,	4e.	J.	16
Fauveau,	7e.	F.	16
Baroy,	27e.	J.	16
De Joantho Duj.	32e.	M.	12
Patu,	56e.	P.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Ac. des Indes. .	1245 . . .	1242 ½ . . .	1242 ½ . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅞. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p ⅞. .	. . . . .	. . . . .	40 . . . .
Bill. de la Com.	404	403	403 . . . .
Ac. des Fermes.	817 ½ . . .	820.	820 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	18	18 . . . .
3e. Loterie. .	17 ½	17	16 . . . .
Annuités. . .	380	381	384 . . . .
Coup. d'An. .	72 ½	72 ½	72 ½ . . . .
Emp. de 50 mil.	31 ½.	31	31 . . . .
Emp. de 30 mil..	32 ½	32	31 ½ . . . .
Col. 1759. . .	34. 35. 10m. .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	36	35 ½ 36. 2m . .	35 ½ 2m . . .
4e. L. Epoques.	23 ½ 23 11e. 28	22 ½ 22 11e. 27.	22 11e. 27 . .
Nouette. . .	31	31	30 ½ . . . .
Ac. de la caiſſe .	1160	. . . . .	1160 dup. 60.
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 3 p ⅞ C.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 81.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A Saint Marc, le 10 Avril 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 34 à 38 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 ſols 6 den. à 16 ſols 9 den.; le coton, de 190 à 195 liv.

Au Cap, le 13, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 60 livres; le commun, de 30 à 40 livres; le brut, de 18 à 24 livres; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 205 à 210 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes 37 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

A Saint Marc, ledit jour 10 Avril, l'huile, 36 liv.; le ſavon, 80 liv.

Au Cap, le 13, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 60 à 66 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

A Saint Marc, le ſucre, de 10 à 13 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 12 à 14 den.; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Cadix.

Du 4 au 11 Septembre 1767, il eſt arrivé ici de différens Ports de l'Amérique Eſpagnole & en dernier lieu de la Havane, 7 Navires Eſpagnols chargés de différentes productions de ces Colonies, entr'autres, de ſucre, de cacao, de cuirs, de tabac, de bois de campêche, de cuivre & de drogues médécinales. Ces Bâtimens ſont le *Saint Charles*, *le Faucon*, *la Vierge de la Mercy*, *le Bel Indien*, *le Saint François Xavier*, *la Sevillana*, & un autre dont on ignore le nom; L'un d'eux eſt arrivé démâté de ſon mât d'artimon.

Le Navire Eſpagnol la *Crainte de Dieu*, ſortit de de ce Port le 4 Septembre pour Buenos-Ayres avec une cargaiſon de diverſes marchandiſes. Il ſera eſcorté juſqu'à une certaine hauteur par le Vaiſſeau de guerre de la même Nation le *Triomphant*. Ce dernier ira joindre enſuite le Vaiſſeau de guerre la *Princeſſe* pour aller donner enſemble la chaſſe aux Corſaires Algériens qui croiſent ſur ces parages & qui ſe ſont emparés dernierement de deux petits Bâtimens Catalans dont l'un chargé de ſavon & de ſel pour Galice, a péri ſur la Barre de Salé où les Corſaires voulurent le faire entrer à cauſe du mauvais temps, & l'autre avoit un chargement de cacao, & de ſucre pour la Biſcaye évalué cent mille écus: l'équipage de celui-ci a eu le bonheur de ſe ſauver à terre.

De Marseille, *le 22 Septembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 14 au 21 Septembre 1767; il eſt entré dans ce Port 38 Bâtimens François & 15 Etrangers; des premiers, 5 venoient du Cap; ſçavoir; le *Jeune Voyageur*, Capitaine *Simon-Nicolas de Berre*; le *Gabriel*, Capitaine *Laurent Toulignan*, de la Ciotat; l'*Heureux Saint Joſeph*, Capitaine *Jean-François Rimbaud*, de Marſeille; le *Zelé*, Capitaine *François Pinatel*, de Marſeille; l'*Union*, Capitaine *Antoine Palot*, de Marſeille, chargés tous cinq des marchandiſes des Colonies; les autres venoient de Terre-Neuve, de Smyrne, d'Acre, de Gallipoli, de Patras, de Malthe, de Tarente, de Smigaglia, de Barleta, de Calabre, de Morviedre, d'Alicante, de Carthagêne, d'Almazaron, de Palamos, de Corſe, de Nice, d'Antibes, d'Oneille, de Narbonne, de Canet, d'Agde, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Luan, de Toulon, de Martigues, de Saint Faliou, des Aigles, de la Roche-Bernard, chargés de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 26 Bâtimens François & 10 Etrangers allant à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Saint-Tropès, à Narbonne, à Bandol, à Gênes, en Sardaigne, en Italie, à Palerme, à Meſſine, à Carrara, en Eſpagne, à Barcelonne,

en Barbarie, au Levant, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & autres.

De Nantes, *le 25 Septembre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 18 au 24 Septembre 1767, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Samaritaine*, Capitaine *Durand*, venant de Dunkerque chargé de pluſieurs étoffes de laine, d'inſtrumens de Mathématiques, de graine de lin, de mercerie, de plomb en ſaumons, en rouleaux & en grains, & de différentes marchandiſes; la *Jeune Annette*, Capitaine *François Mallet*, venant du Banc de Terre Neuve, chargé à la conſignation de M. *Mazureau*, de morues vertes & d'huile de morue; la *Mignonne*, Capitaine *Alexandre Chevalier*, venant de Noirmoutier avec du brai ſec & du goudron provenant de naufrage; le *Saint François*, Capitaine *Jean Laiſné*; l'*Invincible*, Capitaine *Marc le Bars*, venant tous deux de Bayonne chargés de réſine, de jambons, de houes & de ſerpes; l'*Arianne*, Capitaine *Gabriel Mechin*; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jean Charon*, venant tous deux de l'Iſle de Ré avec du vin; le *Saint Antoine*, Capitaine *Jean le Diſcot*, venant de Bordeaux avec de l'eau-de-vie; l'*Aimable Anne*, Capitaine *Gilles Detouche*, venant de Saint Malo avec des pierres à bâtir, de la morue ſeche, de l'huile de poiſſon & du ſyrop; la *Marie Annne*, Capitaine *Jean Baptiſte Guillevin*, venant de Belle Iſle; l'*Angélique*, Capitaine *Guillaume Yvon*; le *Saint Jacques*, Capitaine *Liſcouet*, venant tous deux du Port-Louis; le *Diligent*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient chargé comme les trois précédens de ſardines preſſées, d'huile de ſardines, de ſuif, & plus que les autres, de porcelaine, de thé, de café & de peaux de bœuf; la *Sainte Anne*, Capitaine *Nicolas Pineau*, venant de la Rochelle avec des ancres de fer, des cordages, du vin, des indiennes, des peaux de chevreuils, de cerfs, d'ours & d'ourſons; des Etrangers, l'*Emanuel*, Capitaine *Johan Elberg*, venant de Woelerwik en Suede chargé de fer en barres, de brai gras, de goudron, de planches, de mérein & de cloux; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Herman Schltehting*, venant de Hambourg avec de la laine non filée, des merceries, des platilles, des verres à boire, du cuivre rouge, du fer blanc & des toiles à voile; le *Saint Jean-Baptiſte & les Ames*, Capitaine *Pierre de la Torres*, venant de Bilbao avec du fer en barres & de la laine.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Saint Jacques*, Capitaine *Peyre*; & la *Ducheſſe de Grammont*, Capitaine *Meſnard*, allant tous deux en Guinée; des Etrangers, la *Conception & Saint Antoine*, Capitaine *Jacques Echevria*, allant à Saint Sebaſtien; le *Jean & Guillaume*, Capit. *François Arrarte*, allant à la Corogne; le *Saint Joachim*, Capitaine *Thomas Arrarte*, allant au Ferol; le *Jeune Roch*, Capitaine *Ype Sierks*, allant à Amſterdam; la *Bonne Eſpérance*, Cap. *Jac. Annes*, allant à Hambourg; la *Marie Heleine*, Cap. *Andris Vyberg*, allant à Uddevalde chargés de farine, d'ardoiſes, de toile, de quincaillerie, de ſucre terré, de cacao, de thé, de café, d'indigo, d'eau-de-vie & de gants de peau.

Du Havre, *le 27 Septembre 1767.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 15 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des premiers, la *Bien Aimée*, Capitaine *Cochard*, allant à Saint Malo; le *Saint Firmin*, Capitaine *Mirambeau*, de Bayonne, allant à S. Ander; le *Saint Eſprit*, Capitaine *Pierre Labarthe*, de Bayonne; la *Liberté*, Capitaine *Dubourg*, allant tous deux à Bayonne ſur leſt, ainſi que les deux premiers; le *Chauvelin*, Capitaine *Blaire*, de Saint Valery-ſur-Somme, allant à Cadix; la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel*, allant à Lisbonne chargés de diverſes marchandiſes; la *Mere de Famille*, Capitaine *Leſcan*, du Havre; le *Marquis de la Pailleterie*, Capitaine *Hamel*, du Havre, allant tous deux au Cap; la *Médée*, Capitaine *Goſſe*, du Havre, allant en Guinée; le *Marin*, Capitaine *Acher*, du Havre, allant à la Martinique chargés tous quatre de diverſes marchandiſes; la *Marie Catherine* (*), Capitaine *Dulong*, allant à Fecamp avec du ſavon, des cuirs, du coton & du bois de campêche pour Fecamp, & un commencement de charge pour la Martinique; le *S. Jean*, Capit. *Truquetil*, allant à Dieppe avec le reſte de ſa cargaiſon priſe à Marſeille; des Etrangers, la *Démoiſelle Eliſabeth*, Capitaine *Geeſt Mewes*, allant à Rouen avec ſa charge priſe à Hambourg; le *Jeune Michel*, Capitaine *Wibreans*, allant à Hambourg avec du ſucre, du café & des parquets; la *Jeune Dame Marie*, Navire Danois, Capit. *Samſing Alling* qui en étoit Pilote avant la mort des deux Capitaines de ce Navire, dont il a été fait mention dans la Gazette n°. 78.

(*) *Doit charger à Fecamp pour aller à la Martinique.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 6 Octobre.

AGRICULTURE.

REMEDE

Contre quelques maladies des moutons.

LOrſqu'un mouton eſt attaqué de la boſſe, du claveau, de la morve, de la galle, *&c.* il faut le faire paſſer à jeun ſur une piece de terre chargée de perſil, & le laiſſer paître un quart d'heure pendant huit jours. On laiſſe enſuite repouſſer le perſil, tant pour en avoir la graine que pour le cueillir & le donner ſec aux moutons qui ſeront malades pendant l'hyver. Ce remede a été éprouvé avec ſuccès par le ſieur le Sueur, Laboureur, Marchand de moutons de la Paroiſſe de la Remuée, dans le pays de Caux. *Extrait du ſecond volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de Rouen.*

Secret contre les fourmis.

On cherche depuis long-temps un ſecret contre les fourmis, inſecte qui fait périr un arbre auſſi-tôt qu'il s'en eſt emparé, & qui détruit ſouvent nos beaux eſpaliers de pêchers. Un Particulier qui ne ſe nomme pas, a adreſſé aux Auteurs de la Gazette de France le ſecret ſuivant. Nous avons cru devoir le publier de notre côté afin que les perſonnes qui en feront l'expérience puiſſent nous communiquer leur réuſſite, ou nous faire connoître l'inſuffiſance du ſecret.

On a fait avec ſuccès dans le Diocèſe de Montpellier l'épreuve d'un moyen propre à détruire les petites fourmis & les poux qui dévorent les premiers jets des arbres fruitiers. Ce moyen conſiſte à tranſporter dans les Jardins un grand nombre de groſſes fourmis qu'on trouve ordinairement dans les bois. Il regne entre ces deux ſortes d'animaux une antipathie ſi forte, que lorſqu'ils habitent les mêmes lieux, les fourmis de la groſſe eſpece ſe raſſemblent en corps, vont attaquer leurs ennemies, & ne ceſſent de les combattre que lorſqu'elles les ont entiérement détruites ou chaſſées de leur voiſinage. Il y a dans cette guerre des particularités qui n'ont pas échappé aux Naturaliſtes : ſouvent on voit pluſieurs petites fourmis attachées à une ſeule groſſe : elles ſe cramponnent à ſes pattes de maniere à l'empêcher de ſe défendre, tandis qu'un certain nombre d'autres lui crevent les yeux. Ces inſectes ont chacun de leur côté l'inſtinct de connoître ſi leurs forces ſont proportionnées au nombre de leurs adverſaires, & lorſqu'elles ne le ſont pas, ils n'attaquent point & ſe cantonnent réciproquement. On a remarqué que dans les jardins où il n'habite que de groſſes fourmis, les arbres viennent très-bien.

École vétérinaire près de Charenton.

Mardi 22 Septembre 1767, il y eut une diſtribution de prix à l'École royale vétérinaire nouvellement établie par ordre de Sa Majeſté ſur le plan de celle de Lyon, au Chât. d'Alfort près de Charenton. Les Ele-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ves qui y ont été admis, concoururent au nombre de huit; & ſont, les ſieurs *Thiebaud* & *Brade*, envoyés par les États de Bourgogne, le ſieur *Perret* du Mans, par M. le Comte de la Suſe, le ſieur *Bechmie*, par M. l'Intendant de Moulins, le ſieur *Flandrin*, de Lyon, le ſieur *Cambray*, de Valenciennes, le ſieur *Soulier*, envoyé par M. le Bailli de Champignelle, & le ſieur *Prevot* de la Ville de Paris.

Cette ſéance publique fut honorée de la préſence de M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État, qui y préſida, & de celle d'un nombre conſidérable de perſonnes diſtinguées. Le ſujet du prix à décerner, embraſſoit, 1°. L'anatomie en général. 2°. L'hipoſtéologie ou l'oſtéologie du cheval conſidérée auſſi en général. 3°. Enfin cette même partie conſidérée par rapport à chaque os en particulier. On avoit renfermé dans huit billets ſéparés & cachetés toutes les queſtions que peut comporter la matiere dans toute ſon étendue, & ces huits billets furent remis dans les mains du Miniſtre, & furent auſſi-tôt mêlés & confondus.

Le ſieur Danguin, Eleve de l'Ecole royale vétérinaire de Lyon, & dont les progrès & les ſuccès ont été pluſieurs fois annoncés, fut chargé d'appeller chacun des prétendans au prix. Ils eurent l'honneur de ſe préſenter auſſi-tôt au Miniſtre, & tirerent les billets comme le ſort le leur offrit. Enſuite le ſieur Danguin, dont tous ces mêmes Eleves compoſent la brigade, ouvrit la ſéance par un diſcours.

Nous donnerons ce diſcours l'ordinaire ſuivant.

EXTRAIT

Des Regiſtres de l'Académie des Sciences de Rouen.

Nous avons déjà dit que nous nous étions fait une loi de publier toutes les productions utiles, afin que le public inſtruit des découvertes des Sçavans, pût en retirer quelqu'avantage, & que le but des Auteurs ſe trouvât entiérement rempli. Tel eſt le motif qui nous engage à faire part au public des différens Mémoires lus dans l'Académie des Sciences de Rouen. Mais pour ne pas ſortir des bornes qui nous ſont preſcrites, nous ne ferons mention que de ceux qui ſeront relatifs à l'agriculture, à l'hiſtoire naturelle, aux Arts & au commerce; notre Gazette eſt en effet comme le dépôt de toutes ces ſciences; & c'eſt là où l'on trouvera dans la ſuite tout ce qui y aura rapport.

Mémoire ſur une nouvelle machine à ſcier du bois, par le moyen de laquelle un balancier & deux hommes font aller ſix ſcies. Par M. Hubert, Académicien titulaire. *Le même Académicien vient d'exécuter une autre machine pour ſcier le marbre; elle fait aller vingt ſcies par le moyen de quatre hommes.*

Obſervations ſur l'été de 1766, comparé avec ceux de 1725 *&* 1750. Par M. Neveu, Académicien titulaire. Il réſulte de ces obſervations qu'on doit attribuer l'humidité & la fraicheur des étés plutôt à la longueur qu'à la rigueur des hyvers.

Mémoire ſur la découverte d'une eſpece de terre verte propre à la peinture, par M. de la Multiere, Aſſocié titulaire: cette découverte a été faite en 1766, dans l'enceinte des eaux de S. Paul.

Traduction d'un Mémoire Anglois ſur le ſommeil des plantes, par M. Trochereau, Aſſocié titulaire.

Examen des ſoudes de Varec, par M. Monat, Académicien adjoint.

Mémoire ſur les mines de fer de Normandie, par le même.

Mémoire ſur l'origine des fontaines, par M. le Valois, ancien Capitaine de Vaiſſeau. Ce Mémoire eſt accompagné des Obſervations de M. Grout, Aſſocié adjoint.

Il ſeroit bien à deſirer que les Auteurs de ces différens Mémoires vouluſſent bien nous en envoyer une notice raiſonnée; elle ſerviroit à les mieux faire connoître.

Nous croyons ne pas devoir laiſſer ignorer un nouvel arrangement pris par le Corps de Ville au ſujet des prix qu'on diſtribue dans les Écoles.

Par une délibération du 23 Juin dernier, le Corps Municipal de la Ville de Rouen a ſubſtitué aux médailles qui ſe diſtribuoient auparavant, des inſtrumens relatifs aux Arts mêmes. Ces inſtrumens ſeront marqués aux armes de la Ville. En conſéquence de cette délibération, le premier prix de mathématique ſera un graphometre monté ſur ſon pied; pour le ſecond, une bouſſole; pour

le troiſiéme un étui de mathématique. Dans la claſſe d'hydrographiie, le premier prix ſera un octant ; le ſecond & troiſiéme, un quartier Anglois ou quart de nonante. L'Académie ſera juge de ces prix, dont la diſtribution ſe fera en préſence du Corps de Ville à la ſéance publique de chaque année. On ne peut qu'applaudir à un tel arrangement.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

SOISSONS.

Lieux des Marchés.	Prix		
Château T.	[illegible] l.	s.	d.
Chauny.	[illegible]		
Clermont.	2[illegible]	17	
Coucy.	[illegible]	13	
Creſpy.	21		
Fer-en-Tard.	19	10	
Guiſe.	22	10	
Ham.	19	12	
Hirſon.	21	6	8
Lafere.	18	18	
Laon.	19	10	
Marle.	17*	18	6
Noyon.	20	3	4
Rhemont.	18		
Roſoy.			
SOISSONS.	22	10	
Vervins.	20	14	

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	6	11
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	5	18	9
Foin le q.	1	5	
Paille le q.		13	3

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Aubuſſon.	18	2	
Château-Chi.	22	16	
Decize.	19	16	
Evaux.	17	9	8
Gannat.	20	13	4
Gueret.	24*		
Montluçon.	17*		
Montmarault.	19		
MOULINS.	22	3	6
Nevers.	21	12	
S. Pierre le M.	18	18	
St. Pourçain.	22	4	

Prix Communs.			
From. le ſep.	20	6	2
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	5	11	3
Foin le q.	1	17	7
Paille le q.		13	4

AIX.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	ſ.	d.
AIX.	36	9	6
Arles.	32	1	1
Digne.	31*	12	6
Draguignan.	33	13	3
Graſſe.	33	1	7
Marſeille.	38*	8	
Pertuis.	34	9	
Siſteron.	32	16	2

Prix Communs.			
From. le ſep.	34	1	4
Pain la liv.		3	6
Avoine le ſ.	11	13	5
Foin le q.	3	5	9
Paille le q.	1	8	3

PERPIGNAN.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.
Foix.	19	13	10
Montlouis.	23	2	8
Pamiers.	8*	16	3
PERPIGNAN	30*	12	6
Prades.	19	16	4

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	8	3
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	7	14	2
Foin le q.	1	14	
Paille le q.		16	7

ANNONCES DE LIVRES.

Deux conſultations Medico-légales ; la premiere tendante à prouver qu'un Briquetier de la Ville de Liege trouvé mort dans ſa chambre le 11 Avril 1766, s'eſt pendu & fait mourir lui-même. La ſeconde pour Demoiſelle Famin, femme du ſieur Lencret, accuſée de ſuppreſſion, expoſition & homicide de deux enfants. Par M. A. Petit, Docteur-Régent de la faculté de Médecine, *&c.* A Paris chez Vallat-la Chapelle, au Palais 1767, broch. in-8°. de 68 pages.

L'annonce d'un pareil ouvrage paroîtroit peut-être déplacée dans nos feuilles, ſi l'on ne faiſoit attention que tout ce qui regarde la réputation des hommes ne ſçauroit avoir trop de publicité. Un motif auſſi puiſſant nous a engagés à faire mention de ces deux pieces, qui d'un côté peuvent ſervir à éclai-